

15/12/2021

3ème réunion d'harmonisation technique des inspecteurs BPL

Le 7 décembre dernier, s'est tenue à Fougères dans les locaux de l'ANMV, la troisième réunion d'harmonisation technique des inspecteurs Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL). Elle a regroupé les 3 organismes français chargés de vérifier la conformité aux BPL des études de sécurité non cliniques : l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) pour les essais de sécurité non cliniques réalisés sur les médicaments à usage humain, les produits cosmétiques, les produits de tatouage et les dispositifs médicaux, l'ANSES pour les médicaments à usage vétérinaire ou les constituants de médicaments vétérinaires et le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour les autres produits chimiques (pesticides, additifs pour l'alimentation humaine et animale et produits chimiques industriels notamment).

Les principes relatifs aux bonnes pratiques de laboratoire doivent s'appliquer aux essais de sécurité non cliniques à visée réglementaire (Dossier d'autorisation). Ces essais visent à fournir des données sur les propriétés des éléments d'essai et/ou leur innocuité du point de vue de la santé humaine, santé animale et/ou de l'environnement. Des liens de collaboration sont établis depuis plusieurs années entre l'unité Inspection de l'ANMV, le COFRAC et l'ANSM pour assurer une communication et une harmonisation entre agences chargées de la vérification de la conformité aux BPL en France.